Documents déposés sur le site de l'ocpm

Documents produits par la Ville de Montréal

<u>Pour un environnement urbain sécuritaire, guide d'aménagement</u>, Ville de Montréal, (04-2002). Notamment les pages 35 à 39 et 94 à 100. Surtout, page 3 mot du Maire.

Sommet de Montréal, chantier 2.3 - La protection et la mise en valeur du pratrimoine naturel - proposition du réseau de grands parcs, Projet 3 - Protection du domaine foncier (voir page fournie)

Etudes économiques

Communiqué de presse accompagnant la publication de l'étude intitulée <u>Breads and Circuses</u>, the local benefits of <u>sports and cultural business</u>, John P Palmer, C.D. Howe Institute, mars 2002.

(N.B. Le comuniqué suffit à lui seul résume très bien l'essentiel des conclusions de l'étude)

"Selon une étude du C.D. Howe Institute, les subventions d'État aux entreprises sportives et culturelles ne sont généralement pas justifiées au plan économique." Extrait du communiqué de presse paru lors de la diffusion de cette étude

Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle, Rapport du Groupe-conseil Secors, Montréal, 2 juin 2003 (Je n'ai pas copie du document intégral en ma possession)

Le rapport "Bachand" du nom de son président qui travaille pour Secors - la grande firme-conseil d'analyse financière au Québec! Le rapport Bachand porte sur la prochaine politique culturelle de Montréal a été déposé le 2 juin dernier http://www2.ville.montreal.qc.ca/maisons/SiteTemporaire/sommaire_F.pdf
M. Bachand confirme l'absence de retombées économiques pour Montréal lors des événements du REMI ce qui a sans doute contribué à l'abolition de la Sémig lors du budget Séguin.

Section 3.2. Faire autrement

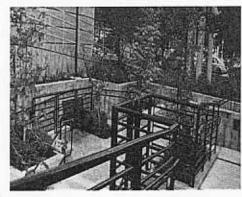
- « L'étendue des interventions de la Ville, l'ampleur des défis locaux ou mondiaux à relever, l'urgence et la variété des besoins, le manque de moyens financiers, les difficultés d'ordre organisationnel ou politique militent en faveur d'une clarification de la nature, de la portée et des limites des interventions de la Ville en matière culturelle.» (p. 23)
- * l'identification de retombées financières aptes à absorber les coûts engendrés par la tenue des grands événements et festivals montréalais; (p. 24)



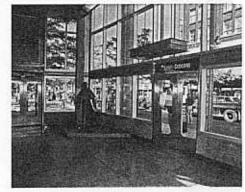
GUIDE D'AMÉNAGEMENT



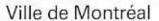


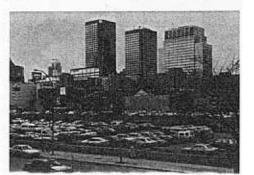






POUR UN ENVIRONNEMENT URBAIN SÉCURITAIRE





CRÉDITS

Cette publication a été réalisée dans le cadre des activités du programme Femmes et ville de la Ville de Montréal

Coordination et révision Anne Michaud

Recherche, rédaction et repérage photos Sophie Paquin

Révision linguistique Michèle Cloutier Francine Gagnon

Photos Alexandra Paré, Denis Labine et Sophie Paquin

Illustrations
Brigitte Marier

Graphisme et mise en page Ville de Montréal 07.15.082-0 (04-2002)

ISBN: 2-7647-0209-4

Pour recevoir des copies supplémentaires et pour tout commentaire

Anne Michaud

Femmes et ville
Service du développement social et communautaire
Division du développement social
1125, rue Ontario Est
Montréal H2L 1R2
Téléphone: 872-6156
Télécopieur: 872-9848
anmicho@ville.montreal.qc.ca



du sentiment d'insécurité en milieu montréalaise. urbain, les solutions mises de l'avant

l'insécurité, enfants, personnes âgées ou handicapées.

Le partenariat établi de longue date entre la Ville de Montréal, les groupes de femmes, le milieu communautaire et les diverses instances publiques actives sur le territoire de l'île a permis le développement d'une expertise maintenant reconnue à l'échelle internationale.

Pour accroître la sécurité et le sentiment de sécurité de ses citoyennes et citoyens, la Ville peut agir à plusieurs niveaux. Elle peut intervenir dans l'aménagement urbain. Elle peut également mobiliser la communauté.

Vivre en toute sécurité dans sa ville et En publiant ce guide, la Ville de Montréal s'engage à dans son quartier, c'est l'une des aspira- promouvoir un aménagement urbain sécuritaire tant à tions fondamentales de chaque citoyenne l'échelle centrale qu'à celle des arrondissements. Il s'agit et citoyen, à chacune des étapes de la vie. d'une étape importante dans l'élaboration d'une politique municipale d'aménagement sécuritaire qui fera l'objet de Si ce sont les femmes qui souffrent le plus consultations auprès de nos partenaires et de la population

grâce à leur participation profitent à l'ensemble de la J'espère que cette initiative ralliera l'ensemble des acteurs population et aux groupes sociaux les plus touchés par montréalais et contribuera à faire de Montréal une ville où il fait bon vivre et circuler en toute quiétude et en toute liberté.

Gérald Tremblay

-3-

Projet 3 - Protection du domaine foncier

Relation avec les volets / actions du Sommet de Montréal

- Mettre en place un plan de protection et d'acquisition ou d'échange des espaces naturels d'intérêt;
- Renforcer le statut des grands parcs pour empêcher tout développement susceptible de réduire leur superficie;
- Envisager la possibilité d'acheter ou d'échanger des terrains privés propices afin qu'ils deviennent des sites d'activités de plein air à l'année incluant les terrains de golf.

Proposition d'activités ou thèmes

- Reconversion de certains grands parcs, golfs et autres espaces verts afin d'en faire des aires protégées sous gestion écologique
- Identification des priorités de protection.

Proposition d'indicateurs de performances

- Assurance d'une protection des espaces naturels terrestres et aquatiques significatifs;
- Identification de Montréal comme lieu privilégié d'affaires et de résidence pour la qualité de vie offerte.

Mai 2003 Page 17



C.D. Howe Institute Institut C.D. Howe COMMUNIQUÉ

À diffuser le mardi 5 mars 2002 à 10 h

Selon une étude de l'Institut C.D. Howe, les subventions d'État aux entreprises sportives et culturelles ne sont généralement pas justifiées au plan économique

Toronto, le 5 mars 2002 — Les avantages économiques qu'offrent les entreprises sportives ou culturelles au sein d'une collectivité ne sont pas aussi grands que l'avancent généralement leurs promoteurs. C'est du moins ce qui ressort d'un *Commentaire de l'Institut C.D. Howe* publié aujourd'hui. L'étude conclut qu'étant donné que les avantages sont modestes, les promoteurs du financement gouvernemental des stades et des équipes ont intérêt à invoquer des raisons autres qu'économiques pour justifier leur position.

Intitulée « Bread and Circuses: The Local Benefits of Sports and Cultural Businesses » (« Du pain et des jeux : les avantages des entreprises sportives et culturelles à l'échelle locale »), l'étude est rédigée par John Palmer de l'Université Western Ontario. L'auteur explique que les sommes consacrées aux activités sportives et culturelles sont tout simplement détournées d'autres activités communautaires : et même dans la mesure où cette prémisse tiendrait, les retombées économiques à l'échelle locale sont très modestes. Si l'on constate peu de nouvelles dépenses consacrées aux activités sportives et culturelles, soutient Pr Palmer, il y a peu d'« effet multiplicateur » et la création de nouveaux emplois est minime. Et bien des emplois qui sont créés le sont au prix d'autres emplois et entreprises.

La raison pour laquelle les retombées à l'échelle locale sont généralement modestes est qu'une grande partie des recettes qui découlent des nouvelles dépenses consacrées aux sports professionnels sont imposées par les échelons gouvernementaux supérieurs ou appuient l'achat de biens et de services à l'extérieur de la région. Lorsque les administrations locales parrainent des équipes ou des activités et qu'une grande partie des dépenses sont faites en dehors de la région, les répercussions nettes sur la collectivité peuvent facilement être négatives et les arguments économiques en faveur des subventions manquent alors totalement leur objectif.

Mais, comme l'indique P^r Palmer, les lobbyistes du financement des sports et de la culture, qui sont contrecarrés par la logique et les preuves de l'argument keynésien

d'« effet multiplicateur », passent généralement du simple aspect économique à l'argument non pécuniaire plus global suivant : celui selon lequel les sports et la culture au sein d'une collectivité en améliorent l'atmosphère et le moral, et accroissent la fierté civique et l'intérêt de vivre dans un tel endroit.

Le problème que pose cet argument à l'endroit des villes qui abritent des ligues majeures, c'est qu'il est presque impossible d'en évaluer l'efficacité, soutient l'auteur. Cependant, dans la mesure où il a du mérite, on devrait pouvoir en constater visiblement les effets sous la forme d'une demande accrue de logements résidentiels au sein de cette collectivité. Les villes des ligues majeures devraient donc attirer des prix plus élevés pour des biens résidentiels comparables, et dans les villes comme Stratford et Niagara-on-the-Lake (Ontario), qui accueillent des festivals de théâtre de réputation internationale, la demande accrue devrait se traduire par des prix de l'immobilier plus élevés. Mais que des concessions sportives de ligue majeure ou des activités culturelles régionales produisent la même demande accrue est moins clair — cette demande accrue ne se manifeste pas, par exemple, dans les données sur le logement de Green Bay (Wisconsin), où est établie une concession de ligue majeure de football américain.

En conclusion, Pr Palmer estime que les avantages économiques qu'offre la subvention des activités sportives ou culturelles sont généralement modestes et pourraient même, dans certains cas, être négatifs. De plus, la création d'emplois est minime. Typiquement, sauf quelques exceptions notables, les avantages non pécuniaires et autres ont peu de répercussions sur la valeur des biens réels de la collectivité, ce qui laisse entendre que les arguments appuyant le financement des stades parce qu'ils favorisent le développement communautaire ne se concrétisent pas sous la forme d'un nombre accru de gens qui veulent s'établir dans ces collectivités. Vu l'ampleur modeste des avantages, les promoteurs du financement gouvernemental de telles activités devraient aller chercher ailleurs leur justification.

John P. Palmer est professeur agrégé de sciences économiques à l'Université Western Ontario et ancien président de la Canadian Law and Economics Association. L'un des cours qu'il enseigne est intitulé « L'économique des sports ». Pendant plusieurs saisons de base-ball professionnel, il a fait une description intégrale des rencontres; également artiste, il est chef d'orchestre du Blyth Festival Orchestra et participe au théâtre communautaire.

Cette étude est la plus récente d'une série spéciale de *Commentaires de l'Institut C.D. Howe*, intitulée « Les cahiers de l'urbanisation ». Dans cette même série, ont déjà été publiés « Municipal Finance in a New Fiscal Environment », par Harry Kitchen (novembre 2000), « Les fusions des administrations locales : des idéaux discrédités du XIX^e siècle sont encore défendus au XXI^e siècle », par Robert L. Bish (mars 2001) et « Municipal Finance and the Pattern of Urban Growth » par Enid Slack (février 2002). La série est coordonnée par Finn Poschmann, analyste de politique principal de l'Institut.

* * * * *

L'Institut C.D. Howe est un organisme indépendant, non-partisan et à but non lucratif, qui joue un rôle prépondérant au Canada en matière de recherche sur la politique économique. Ses membres, individuels et sociétaires, proviennent du milieu des affaires, syndical, agricole, universitaire et professionnel.

Renseignements:

Marie Hubbs (relations avec les médias), Institut C.D. Howe téléphone : 416 865-1904; télécopieur : 416 865-1866; courriel : cdhowe@cdhowe.org; site Web : cdhowe@cdhowe.org

« Bread and Circuses: The Local Benefits of Sports and Cultural Businesses », Commentaire de l'Institut C.D. Howe n° 161, par John P. Palmer, mars 2002, 18 p., 10 \$ (frais d'expédition et TPS en sus, commande payable d'avance — prière de communiquer avec l'Institut à cet effet). ISBN 0-88806-545-0.

On peut se procurer des exemplaires de cet ouvrage auprès des : Éditions Renouf Itée, 5369, chemin Canotek, Ottawa (Ontario) K1J 9J3 (librairie : 71 ½, rue Sparks, Ottawa) ou encore en s'adressant directement à l'Institut C.D. Howe, 125, rue Adelaide Est, Toronto (Ontario) M5C 1L7. On peut également consulter le texte intégral de cet ouvrage au site Web de l'Institut à l'adresse suivante www.cdhowe.org.